



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

Communiqué de presse n° 1233

Berne, le 2 juillet 2025

Pas de démantèlement du service universel !

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - s'oppose au démantèlement du service postal universel et demande une extension plus rapide des raccordements recourant à la fibre optique dans les régions de montagne et les espaces ruraux. La mise en œuvre de la stratégie dite « Gigabit » doit être considérablement accélérée.

Le comité du SAB s'est réuni les 1^{er} et 2 juillet dans le Val Muggio, à l'occasion de sa réunion annuelle « extra muros ». L'avenir des services de base dans les régions de montagne et rurales a constitué l'un des thèmes importants de cette réunion.

Assurer le service postal universel sur l'ensemble du territoire

Le Conseil fédéral souhaite réduire le service postal universel, par le biais d'une révision de l'ordonnance sur la poste. Concrètement, quelque 60'000 ménages vivant dans des régions peu peuplées ne recevraient plus leur courrier chaque jour. Le SAB considère cette réduction comme un net affaiblissement du service universel. L'objectif premier du service universel est que sur l'ensemble du territoire, toutes les personnes et entreprises de Suisse bénéficient des mêmes conditions de base. L'approvisionnement en services postaux en fait également partie. Ce qui est en outre dérangeant dans ce cas, c'est qu'il s'agit de revenir sur une décision du Parlement fédéral datant de 2021. Les Chambres fédérales s'étaient prononcées en faveur d'un renforcement du service universel. Depuis lors, même dans les régions peu peuplées, toutes les maisons habitées à l'année reçoivent quotidiennement lettres et journaux. Cette décision du Parlement ne doit pas être annulée par voie d'ordonnance.

Pas de réduction des délais pour la distribution des quotidiens en abonnement

Dans le cadre de la consultation au sujet de l'ordonnance sur la poste, le SAB s'oppose également à une réduction des délais de distribution pour les quotidiens en abonnement. Dans ce domaine aussi, le Parlement avait introduit, en 2021, une disposition selon laquelle les journaux devaient être distribués au plus tard à 12h30, dans 95% des cas. Selon la proposition du Conseil fédéral, cette exigence doit être abaissée à 90%. Si 10% des journaux ne sont

distribués qu'après 12h30, ils perdront de leur attrait pour les abonnés. La crise des médias s'en trouvera aggravée. L'abaissement du délai d'acheminement est également en contradiction avec les décisions actuelles du Parlement visant à renforcer la presse régionale écrite, par le biais d'une augmentation temporaire de l'aide indirecte à la presse.

Le développement des réseaux de fibre optique doit être considérablement accéléré

Le SAB salue en revanche les intentions de la Confédération visant à renforcer le service postal universel, grâce à de nouvelles offres numériques. Ainsi, une lettre électronique doit désormais être incluse dans les prestations du service universel. La numérisation ne fonctionne toutefois que si des infrastructures numériques performantes sont disponibles. C'est pourquoi le SAB soutient la stratégie dite « Gigabit » de la Confédération. Toutefois, le SAB estime que le développement de ces réseaux à haut débit est beaucoup trop lent. Selon les plans du Conseil fédéral, ce n'est qu'en 2037 que les dernières zones seraient équipées de connexions à haut débit. Or, ce sont généralement ces mêmes zones qui seraient touchées par une réduction du service postal universel. Le SAB demande donc au Conseil fédéral d'accélérer considérablement le développement des réseaux à très haut débit et de garantir leur financement. Ce n'est que lorsque les réseaux à haut débit auront été mis en place sur l'ensemble du territoire que l'on pourra éventuellement discuter d'un remplacement des prestations analogiques du service universel par des prestations numériques. Pour le SAB, il est également décisif, dans le domaine de la numérisation, que celles-ci ne soient pas réalisées dans une optique purement économique, mais que les besoins des clients figurent au premier plan. En outre, la numérisation ne doit pas servir de prétexte pour procéder à des suppressions d'emplois postaux dans les régions.

Documentation complémentaire :

- Prise de position du SAB au sujet de la «Stratégie Gigabit» (avec un résumé en français en fin de document) :

<https://www.sab.ch/wp-content/uploads/2025/04/Gigabitstrategie-SN-SAB-def.pdf>

Informations complémentaires :

- Pius Kaufmann, conseiller national et président du SAB, Tél. 079 457 29 10
- Stefano Rizzi, membre du comité du SAB, Tél. 076 378 28 82
- Thomas Egger, directeur du SAB, Tél. 079 429 12 55